



Syndicat National de l'Enseignement Initial Privé

SNEIP-CGT Enseignement Privé NANTES

Maison des Syndicats

1 place de la Gare de l'Etat  
Case postale n°1

44276 Nantes cedex 2

Tél. : 02.28.08.29.98 academie.nantes@cgt-ep.org

Permanences les mardis et vendredis  
de 14h à 17h ( hors vacances scolaires)

Nantes

## Les salariés de l'Enseignement Privé en colère...

La CGT-Enseignement privé (SNEIP-CGT) syndique tous les personnels de l'Enseignement Initial Privé sous contrat. En Pays de la Loire, il s'agit essentiellement des établissements catholiques sous contrat.

Dans ces structures, le SNEIP s'occupe à la fois des enseignants et des personnels de droit privé.

La qualité de la rentrée s'évalue au regard de leurs conditions de travail qui directement entraînent des répercussions sur les élèves de la Maternelle au Supérieur.

Les personnels OGE (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) sont chargés du travail administratif, de l'entretien et de la vie scolaire pour des salaires très bas ce que nous dénonçons depuis des années. Mais en 2012, ils sont au cœur d'une actualité brûlante puisque leur convention collective a été dénoncée par les organismes employeurs depuis plusieurs mois.

Alors que le but de la dénonciation était selon le collège employeur « La préservation et l'amélioration des conditions de travail pour les salariés », tous les acquis de leur ancienne convention collective sont remis en cause :

- suppression du repas gratuit pour les salariés surveillant et mangeant avec les enfants ou les jeunes mais grâce au bienfait des employeurs, ils pourront avoir une ristourne de 2,20€ sur leur repas !
- suppression de la demi-heure rémunérée pour les aides maternelles qui ont une coupure de 45 minutes.
- mise en place de deux jours de carence pour tous,
- pour les « surveillants appelés aide éducateurs dans l'éducation nationale » : augmentation du temps de travail, suppression de l'indemnité de résidence et pire suppression du supplément familial lorsqu'ils ont une charge de famille de 2 ou 3 enfants en complète contradiction avec les grands principes de l'Eglise catholique sur la famille.

**Mais le plus grave, c'est la disparition de la notion de métier** au profit d'une suite de fonctions donc de tâches que chaque salarié devrait être à même d'effectuer à la demande : chacun étant apte à faire tout ce qu'on lui demande. **Par exemple, un surveillant pourrait venir travailler pendant les vacances scolaires pour**

faire de la peinture, une secrétaire pourrait à certains moments surveiller la cour, une aide maternelle pourrait laver les draps et les serviettes des enfants...

**Pas de métiers donc pas de temps de travail spécifique, c'est un véritable scandale.**

C'est ce qu'on appelle la précarisation et la non reconnaissance des compétences.

Le collègue employeur depuis plus d'un an multiplie les réunions avec aucune possibilité de négociations : ce sont leurs propositions ou alors chantage, on reviendra au code du travail.

Le seul pouvoir des syndicats est la mobilisation des salariés. Pour défendre nos droits et pouvoir exercer nos métiers dans le système éducatif et dans des conditions décentes, nous devons nous unir et nous engager.

Le SNEIP-CGT invite tous les acteurs de l'Enseignement Privé à venir exprimer leur colère **Mercredi 24 octobre de 14 h à 15 h** devant le siège de l'**UDOGEC 44** et de la **DDEC 44** Centre Ozanam  
15 rue Leglas Maurice